



PROJET
PÉDAGOGIQUE
STAGES CRÉATIFS
NON-RÉSIDENTIELS

ASBL SOLEA

SOLEA 
réseau Solidaris


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES


ONE
OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

TABLE DES MATIÈRES

1.	Les objectifs pédagogiques	3
	Objectif et philosophie	3
	Public-cible	4
	Les objectifs poursuivis	5
	Adéquation avec le décret centres de vacances	7
	Esprit vacances	8
2.	Les moyens	9
	Infrastructures	9
	Matériel	13
	Activités et temps libre	13
	Partenaires	16
	Assurances	17
3.	Les enfants	17
	Organisation des groupes	17
	Evaluation avec les enfants	18
	Règles de vie et de sécurité	18
	Respect des rythmes	18
	Relations avec les responsables légaux des enfants	18
4.	Encadrement	19
	Qualification des encadrants	19
	Préparation des stages et connaissance du projet pédagogique	21
	Accompagnement sur le terrain	21
	Evaluation	21

Pour ne pas alourdir le texte qui suit, le masculin est utilisé seul mais s'adresse à tous les genres.

1. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

OBJECTIF ET PHILOSOPHIE

L'ASBL Solea a pour but l'organisation d'activités d'accueil et de l'enfant de 0 à 12 ans.

L'ASBL Solea est une initiative de Soralia Mons-Borinage (anciennement l'ASBL Femmes Prévoyantes Socialistes de Mons-Wallonie picarde) et fait partie du réseau associatif de la Mutualité Solidaris sur le territoire de Mons-Wallonie Picarde.

En application de son objet social, l'ASBL Solea entend :

- ✗ permettre aux enfants de trouver, en dehors de la famille, de l'école ou de l'institution qui les accueillent, des espaces d'expérimentation de la vie en société, fondés sur des valeurs de solidarité, d'égalité, d'émancipation et de dignité ;
- ✗ donner l'occasion à leurs parents, tuteurs ou autres responsables légaux de concilier leurs responsabilités familiales avec leurs engagements professionnels et leurs autres formes d'investissement dans la société
- ✗ contribuer par ses actions à la promotion du bien-être psychique, physique et social des enfants et des adolescents, en rapport avec l'environnement dans lequel ils évoluent, et au développement de relations égalitaires.

De manière générale, l'ASBL Solea développe son offre d'accueil, sa programmation d'activités et ses projets en portant une attention particulière à :

- ✗ l'éducation bienveillante et égalitaire ;
- ✗ la promotion de la santé ;
- ✗ la solidarité ;
- ✗ le soutien à la parentalité ;
- ✗ l'émancipation des stéréotypes de genre.

Pour ses activités d'accueil en centres de vacances non résidentiels organisées durant les congés scolaires, le service d'accueil extrascolaire de l'ASBL Solea propose :

- ✗ des vacances récréatives, enrichissantes et collectives permettant aux enfants de souffler ;
- ✗ des activités épanouissantes et socialisantes permettant aux enfants d'acquérir une certaine autonomie par rapport à leur réalité familiale habituelle.
- ✗ des activités qui suscitent la curiosité naturelle des enfants et permettent de leur faire découvrir leur environnement, leurs compétences ainsi que leurs capacités à intervenir sur ce qui les entoure ;
- ✗ des stages créatifs centrés sur une thématique hebdomadaire et construits sur base d'un projet d'animation continu.

PUBLIC-CIBLE

Notre service d'accueil extrascolaire développe des activités de centres de vacances non résidentiels qui se veulent accessibles à un public mixte d'enfants issus de milieux plus ou moins fragilisés, sur deux implantations, à Mons et à Frameries. Nos activités sont destinées aux enfants de 2,5 à 12 ans (dès que l'enfant a passé l'apprentissage de la propreté).

Nous accueillons certains enfants qui fréquentent notre accueil au quotidien toute l'année scolaire mais aussi des nouveaux inscrits qui découvrent un nouveau cadre dans notre environnement et que nous fidélisons en créant des liens et une ambiance familiale.

Certains enfants se retrouvent au cours de diverses semaines durant l'année.

- L'accessibilité sociale et l'inclusion

Dans un esprit de mixité sociale et culturelle, nos activités de centres de vacances sont accessibles à tous, sans discrimination, fondées sur des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques.

Les enfants et les jeunes que nous recevons vivent des réalités familiales et sociales variées. Les activités sont ouvertes à tous sans discrimination. Nous souhaitons que les enfants puissent apprendre à vivre ensemble, nous donnons donc priorité au bon fonctionnement du groupe par rapport à l'individu.

L'inscription d'enfants en situation de handicap nécessite une rencontre préalable entre l'équipe d'encadrement et la famille pour rendre l'intégration la plus facile et la plus riche possible pour chacun. Grâce à cette rencontre, nous pouvons adapter notre encadrement et proposer des activités tenant compte des spécificités de l'enfant. Nous collaborons régulièrement avec l'ASBL Esenca Mons-Wallonie picarde pour accompagner ces expériences d'inclusion.

- L'accessibilité géographique et temporelle

Sur les implantations de Mons, l'offre de stages s'adresse à des enfants de 2,5 ans à 12 ans durant toutes les vacances scolaires. Sur l'implantation de Frameries, ses activités visent les enfants de 2,5 ans à 8 ans durant les congés de détente, les vacances de printemps, les congés d'automne, les vacances d'hiver, ainsi que 4 semaines durant les congés d'été.

- L'accessibilité financière

La politique de nos stages est de maintenir des coûts les plus bas possibles en garantissant la qualité tant de l'encadrement que des thématiques abordées au travers des activités proposées, le tout en respectant les normes reprises dans le décret centre de vacances.

Le tarif de nos stages créatifs non-résidentiels comprend :

- × un accueil de 7h30 à 9h et de 15h30 à 17h30 à Mons et un accueil de 8h00 à 9h00 et de 15h30 à 17h00 à Frameries ;

- ✗ des animations de 9h00 à 15h30 ;
- ✗ la prise en charge par une équipe d'encadrement professionnelle;
- ✗ l'achat de matériel utile à la réalisation des activités;
- ✗ l'organisation d'excursions ou d'activités extérieures, ainsi que les déplacements qui y sont liés ;
- ✗ les assurances ;
- ✗ de l'eau à volonté.

Le prix ne comprend pas les repas, ni les autres boissons, ni les collations. Ceux-ci doivent être prévus par les parents.

Les responsables légaux de l'enfant sont informés, via le règlement d'ordre intérieur, qu'un étalement de paiement peut être mis en place sur simple demande afin que le coût ne soit jamais un frein à la participation d'un enfant à nos activités. De plus, l'intervention financière du CPAS ou d'un service tel que le SPJ ou SAJ permet également la participation de certains enfants.

Pour les affiliés de la Mutualité Solidaris Wallonie, l'avantage « jeunes » est décompté directement de la facture pour la personne en ordre de cotisation auprès de la mutualité. Pour les non-affiliés, nous complétons les documents fournis par les responsables de l'enfant afin qu'ils puissent également bénéficier de l'intervention de leur mutuelle et/ou employeur.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

De manière générale, le projet d'accueil notre service d'accueil extrascolaire s'inscrit dans la dynamique du Code de qualité et répond aux objectifs suivants :

- **Réunir pour chaque enfant les conditions propices au bon développement physique, psychologique, cognitif, affectif et social pour préserver et encourager chez lui le désir de découvrir** (Code de qualité - article 2)
 - ✗ en respectant les besoins physiologiques et les rythmes de vie ;
 - ✗ en mettant en place un cadre adapté en termes d'hygiène et de sécurité ;
 - ✗ en associant les enfants à la définition des règles de vie collectives ;
 - ✗ en proposant des activités variées, conçues pour stimuler les intelligences multiples ;
 - ✗ en proposant des activités ludiques, conçues pour susciter le plaisir des enfants ;
 - ✗ en proposant des activités adaptables en fonction des besoins et des attentes des enfants, mais aussi de leur niveau de compétence ;
 - ✗ en proposant des activités dynamiques, en intérieur comme en extérieur, conçues pour stimuler le corps, la motricité et les habitudes saines ;
 - ✗ en proposant des activités d'expression, de communication, de création et d'initiation culturelle, conçues pour stimuler la créativité et l'imagination ;
 - ✗ en proposant des activités conçues pour susciter la curiosité à l'égard de la vie locale et de l'environnement direct de l'implantation où se déroule l'accueil, de sorte à amener les enfants à interagir avec celui-ci.

- **Veiller à la qualité de la relation des accueillant.e.s avec chaque enfant**
(Code de qualité - article 3)
 - ✗ en se mettant à l'écoute des besoins et attentes des enfants au travers de temps de discussion et d'espaces de négociation ;
 - ✗ en mettant en place des accueillant.e.s référent.e.s par implantation et groupe d'âge.
- **Favoriser l'autonomie et la confiance en soi chez chaque enfant**
(Code de qualité - article 4)
 - ✗ en privilégiant les activités et aménagements mixtes et non genrés, ainsi que du matériel offrant des représentations de la diversité des rôles sociaux (H/F) et des groupes humains ;
 - ✗ en structurant les temps et les espaces de vie au moyen des rituels, routines et repères qui aident à se sentir bien et qui diffèrent de ceux de l'école ;
 - ✗ en permettant de manipuler librement du matériel mis à disposition ;
 - ✗ en permettant l'accès libre à des coins aménagés pour tendre vers l'autonomie ;
 - ✗ en permettant le choix de la participation aux activités proposées ;
 - ✗ en mettant en place un accompagnement spécifique lors d'étapes de vie importantes ;
 - ✗ en aidant aux tâches du quotidien dans un souci d'apprentissage qui n'a qu'un seul but : devenir capable de faire seul.e.
- **Développer la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération**
(Code de qualité - article 5)
 - ✗ en privilégiant le bien-être collectif : dans une logique d'apprentissage de vivre ;
 - ✗ en privilégiant ensemble, le bon fonctionnement du groupe garde la priorité sur le cas individuel ;
 - ✗ en proposant des activités privilégiant la coopération à la compétition et les réalisations d'équipe sur les réalisations individuelles ;
 - ✗ en privilégiant des temps de discussion entre enfants et en offrant des espaces d'échanges;
 - ✗ en encourageant la responsabilité, l'aide et l'engagement des plus grands envers les plus petits.

Par ailleurs, la promotion de la santé est une préoccupation centrale pour notre ASBL. Il s'agit de permettre aux enfants qui fréquentent nos centres de vacances de mieux maîtriser les déterminants de leur santé et d'améliorer ainsi celle-ci. Nos équipes d'encadrement sont inscrites dans un processus de formation en collaboration avec l'ASBL Soralia Mons-Borinage.

ADÉQUATION AVEC LE DÉCRET CENTRES DE VACANCES

- **Le développement physique** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 1°)
 - ✗ en proposant des activités de psychomotricité pour les petits ou des parcours pour les grands ;
 - ✗ en proposant des jeux collectifs tels que l'unihoc, le ball bouncer et d'autres jeux en équipe ;
 - ✗ en proposant des jeux coopératifs ;
 - ✗ en proposant des activités permettant de développer la motricité fine ;
 - ✗ en proposant des « grands jeux » en extérieur ou en intérieur en fonction des conditions climatiques.
- **La créativité** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 2°)
 - ✗ en proposant des activités manuelles et d'expression aux participants durant nos stages.
 - ✗ en proposant des pistes de création sans imposer un modèle à copier ;
 - ✗ en permettant à chacun de laisser libre court à son imagination ;
 - ✗ en permettant d'explorer, d'inventer, de créer selon ses envies et ses goûts.
- **L'intégration sociale** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 3°)
 - ✗ en sensibilisant nos équipes aux stéréotypes véhiculés par notre société ainsi qu'aux discriminations qui peuvent apparaître dans des groupes d'enfants qui ne se connaissent pas au départ et qui viennent d'horizons différents.
 - ✗ en veillant à ce que nos équipes proposent des jeux de connaissance et de cohésion de groupe afin de permettre l'intégration de chacun.
 - ✗ en adaptant les activités afin que n'importe quel enfant (fille/garçon – en situation de handicap ou non) puisse y participer.
- **L'apprentissage de la citoyenneté et la participation** (Décret relatif aux centres de vacances – article 3, 4°)
 - ✗ en veillant à ce que l'apprentissage de la citoyenneté soit présent tout au long de nos stages en l'abordant au travers de différents aspects :
 - construction avec les enfants d'une charte du vivre ensemble ;
 - acceptation des différences et respect de chacun ;
 - prise de parole : faire des propositions, défendre ses idées, faire des choix... ;
 - participation active : dans les moments de vie, dans la mise en place de projets... ;
 - temps d'évaluation et réajustements éventuels.

ESPRIT VACANCES

En période de vacances scolaires, nous adaptons tout particulièrement notre fonctionnement à l'esprit vacances de la manière suivante :

- ✗ en proposant des stages créatifs centrés sur une thématique hebdomadaire construits sur base d'un projet d'animation continu. Sans oublier que ces centres de vacances sont des lieux où l'on passe de bonnes vacances en collectivité.

Cette approche suscite la curiosité naturelle des enfants et leur permet de découvrir leur environnement, leurs compétences ainsi que leurs capacités à intervenir sur ce qui les entoure. Dans une perspective d'éducation non-formelle, nos stages créatifs sont avant tout des outils de découverte, d'observation, d'expérimentation et de développement de la créativité ainsi que des espaces temps pour souffler et faire de nouvelles rencontres. Pour les plus jeunes, les activités sont variées et généralistes ; pour les plus grands, les stages créatifs sont ciblés et approfondissent davantage certaines techniques.

- ✗ en laissant aux enfants le choix de participation aux activités proposées et en leur donnant la possibilité de proposer des activités : l'équipe d'encadrement est attentive à laisser une place à la spontanéité, en fonction des situations et des envies du moment.
- ✗ en mettant en place une atmosphère particulière : décors, moments festifs, activités conviviales, possibilité de se déguiser, jeux libres...
- ✗ en donnant autant que possible la priorité à des activités d'extérieur : sorties dans les parcs, promenade à pied ou à vélo, excursions, pique-nique et barbecue, jeux d'eau...

La notion de plaisir est importante. Nous veillons à tout mettre en place pour que les enfants se sentent heureux et épanouis par la mise en place d'une atmosphère joyeuse et bienveillante. Le but étant avant tout de passer de bonnes vacances, nous créons une rupture avec le rythme scolaire et nous bannissons le vocabulaire scolaire.

Nous portons un soin particulier à ce que le cadre soit rassurant et à ce que nous ayons une cohésion d'équipe forte.

2. LES MOYENS

INFRASTRUCTURES

L'ASBL Solea propose des centres de vacances sous forme de stages créatifs dans les infrastructures suivantes :

- ✗ locaux Solidaris – Boulevard Gendebien n°6 à 7000 Mons ;
 - ✗ école Achille Legrand – rue Achille Legrand n°12 à 7000 Mons ;
 - ✗ école Calmette – Place Calmette 1 (entrée côté Rue des Templiers) à 7080 Frameries.
- Nos infrastructures sont accessibles en voiture, à pied ou en transports en commun. Nous n'organisons pas de ramassage pour amener les enfants en stage. Chacun nous rejoint par ses propres moyens.

Nos balises :

- ✗ nos locaux sont adaptés et offrent des garanties suffisantes d'hygiène et de sécurité ;
- ✗ nos locaux sont accueillants et disposent de commodités telles que : accès à l'eau, chauffage, accès aux sanitaires, éclairage naturel, surfaces vitrées, possibilités de rangement du matériel ;
- ✗ nos locaux dévolus aux activités sont réservés à l'usage exclusif de l'accueil ou ne sont pas partagés durant les activités ;
- ✗ nos implantations sont situées dans des lieux offrant des possibilités d'activités en extérieur (promenade, parc, cour, bois, plaine de jeux à proximité...) ;
- ✗ nos locaux sont aménagés avec différents coins : bibliothèque, bricolage, dessin et coloriage, jouets divers, jeux de construction... ;
- ✗ les sanitaires sont adaptés et accessibles pour les enfants à n'importe quel moment ;
- ✗ l'entretien régulier, et idéalement quotidien, des espaces d'accueil, est réalisé par une entreprise de nettoyage professionnelle ;
- ✗ chaque implantation dispose d'un coin réservé à l'infirmérie.

En pratique :

→ Implantation de Mons Gendebien

Nous disposons de locaux en usage exclusifs d'une superficie de 112 m², situés au rez-de-chaussée du centre de service de la Mutualité Solidaris MWp à Mons.

Nous y bénéficiions des infrastructure suivantes :

- ✗ un visiophone permettant le contrôle des accès à distance ;
- ✗ un local « orange » aménagé spécialement pour l'accueil des enfants de 2,5 à 3,5 ans ;
- ✗ un local « bleu » pour les enfants âgés de 4 à 5 ans ;
- ✗ un local au 2^{ème} étage pour les enfants de 5 à 6 ans ;
- ✗ un accès à des espaces extérieurs permettant des jeux collectifs ; des pique-niques ; des moments de détente avec ou sans musique ;
- ✗ accès sur réservation à un espace cuisine et réfectoire situé à l'étage, avec des plans de travail adaptés pour permettre des ateliers culinaires chez les plus petits également ;
- ✗ un accès sur réservation à deux vastes salles polyvalentes permettant notamment les activités de psychomotricité.



→ Implantation de Mons Achille Legrand

La Ville de Mons met à notre disposition des locaux à l'École Achille Legrand sous convention en période de vacances scolaires.

Cette collaboration nous donne accès à :

- ✗ un grand réfectoire servant de local d'accueil ;
- ✗ une grande salle de gymnastique permettant les activités sportives et les grands jeux ;
- ✗ plusieurs espaces extérieurs ;
- ✗ des sanitaires adaptés.



→ Implantation de Frameries Calmette

La Ville de Frameries met à notre disposition différents espaces à l'École Calmette à titre gracieux dans le cadre d'une convention d'occupation.

Cette collaboration nous donne accès à :

- ✗ un local d'accueil à usage exclusif ;
- ✗ un local pour la sieste à côté du local d'accueil ;
- ✗ un espace vert extérieur permettant des activités de plein air sécurisées ;
- ✗ une salle de gymnastique permettant les activités de psychomotricité, les sports et les jeux collectifs ;
- ✗ une classe permettant de scinder les groupes si besoin ;
- ✗ des sanitaires adaptés.



MATÉRIEL

Nos balises :

- ✗ l'usage du matériel doit être adapté à l'âge et aux capacités de chacun ;
- ✗ l'usage de matériel non périssable et de récupération est encouragé et privilégié ;
- ✗ le gaspillage, la surconsommation ou le non-respect du matériel sont évités ;
- ✗ le matériel à disposition stimule l'imagination, la créativité et montre des représentations variées des rôles femme/ homme, sociaux...

En pratique :

Le service d'accueil extrascolaire ELEA dispose d'un stock de matériel de base qui comprend :

- ✗ le matériel de bricolage : peintures/pinceaux, papier blanc et de couleur, colle, ciseaux, crayons de couleurs/gris, feutres, gommes, craies, plumes ;
- ✗ le matériel de récupération : rouleaux de papier toilette, bouteilles vides, boîtes à œufs, boîtes à chaussures... ;
- ✗ le matériel sportif : ballons en plastique/en mousse, cerceaux, cônes, raquettes et balles de tennis/de ping-pong, parachute, filet de volley/badminton/ping-pong, foulards... ;
- ✗ les jouets pour les différentes tranches d'âge : jeux de société, puzzles, jeux de construction, jeux d'imitation, pâte à modeler... ;
- ✗ les livres : ceux destinés à l'équipe (fichiers de jeux, de bricolage...) et ceux destinés aux enfants ;
- ✗ le mobilier : petits lits pour la sieste, tables et chaises pour le groupe des petits, enceinte, étagères...

Nous réalisons des tournantes au niveau des jeux afin de diversifier le matériel. Nous louons également des jeux en ludothèque lors de certaines activités ou pour des thématiques particulières ou nous procédons à des commandes spécifiques.

Nous informons également les responsables légaux des enfants via le règlement d'ordre intérieur, des objets qu'il n'est pas souhaitable d'amener en stage.

ACTIVITÉS ET TEMPS LIBRE

Nos balises :

- ✗ l'organisation temporelle en période de vacances est caractérisée par la mise en place d'un rythme de « vacances » différent du rythme scolaire, soucieux d'un plus grand respect des besoins et des caractéristiques de chacun au sein du groupe ;
- ✗ elle présente une souplesse suffisante pour être aménagée en fonction des conditions extérieures, des circonstances et des demandes collectives des enfants.

L'accueil

Un accueil est organisé de 7h30 à 9h00 sur les sites de Mons et de 8h00 à 9h00 sur le site de Frameries. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses amis, ses animateurs. Il a le choix de faire des activités diverses avant le début des animations mais il peut aussi prendre son petit déjeuner, finir de se réveiller ou simplement ne rien faire.

Un animateur ou le coordinateur est chargé d'accueillir les personnes qui arrivent et de prendre les présences journalières. Il est également chargé de répondre aux demandes, aux questions de celles-ci. Le reste de l'équipe est sur le terrain, disponible et à l'écoute des enfants.

Chez les tous petits, une attention particulière est apportée pour créer un climat sécurisant à l'arrivée : chaque enfant, lors de son arrivée, trouve un porte-manteau avec une étiquette à son nom dans un espace réservé à son groupe. Une même étiquette est placée sur son casier dans lequel ses affaires seront rangées pour la semaine de stage (sac, doudou, vêtement et nécessaire de change...).

Les responsables légaux peuvent rencontrer la coordinatrice et/ou l'équipe d'encadrement chaque matin et chaque soir : ils sont nos partenaires et leurs idées, suggestions, remarques sont toujours les bienvenues.

Le planning de la semaine est affiché afin que nos publics puissent voir, s'ils le souhaitent, ce qui est prévu pour les enfants. Toutefois, celui-ci est susceptible d'être modifié en fonction des besoins et des envies du groupe ainsi que de la météo.

Le temps calme

Après le dîner, un moment d'activités calmes est instauré pour tous. Les animateurs veillent à proposer des activités qui vont dans ce sens : les enfants peuvent par exemple lire, jouer à des jeux de société, se reposer... Chacun est libre de choisir ce qui lui convient.

Pour les plus petits qui font encore une sieste ou les plus grands qui en auraient besoin, un espace équipé de petits lits est prévu. Ce dont l'enfant a besoin pour s'endormir peut-être apporté (une couverture, un doudou...).

La sieste est systématiquement proposée pour les plus jeunes mais l'enfant qui ne souhaite pas dormir peut participer à des activités calmes.

Pour les plus grands, elle n'est pas automatiquement proposée, mais l'enfant qui éprouve le besoin de se reposer peut faire une sieste.

Les activités

→ Prise en compte des besoins et des attentes des enfants

Au début de chaque semaine d'activités, les accueillants recueillent les envies, les attentes des membres de son groupe. Cela leur permet d'ajuster ou modifier les activités si nécessaire.

Chaque matin, l'horaire de la journée est présenté aux enfants. Il est modulé en fonction des groupes (âge, projet particulier...).

Lors de la répartition des enfants en équipe, les affinités entre les enfants sont prises en compte pour que chacun puisse profiter des vacances avec ses copains. En cours de journée ou de semaine, des modifications d'équipes et des modifications de programme peuvent toujours être apportées si nécessaire.

Avant le goûter, les accueillants réunissent leur groupe pour un débriefing de la journée. Chez les plus grands, des outils d'évaluation sont proposés pour que chaque enfant exprime individuellement son ressenti par rapport à la journée et son avis quant aux activités proposées. Chez les petits, une discussion animée permet de recueillir les impressions des enfants. À la fin du goûter, l'accueillant référent pour le groupe donne la météo du jour qui représente l'avis des encadrants sur l'ambiance générale dans le groupe durant la journée écoulée.

Tout au long de la semaine, les animateurs sont attentifs aux comportements verbaux et non verbaux de tous.

➔ Activités thématiques

Lors d'une journée et d'une semaine d'activités, deux types d'activités existent :

- ✗ les activités de groupe élaborées par les accueillants sur base d'un fil conducteur hebdomadaire ; elles se diversifient au maximum entre activités créatives, musicales, culinaires, sportives, découvertes nature, excursions...
- ✗ les activités dites « choisies » où l'enfant choisit parmi une série de propositions celle qui l'intéresse le plus ; ces propositions sont faites sur base des demandes des enfants.

Nos points d'attention :

- ✗ la pratique sportive : une initiation à différents sports fréquents est proposée, parfois avec l'aide de clubs de la région ;
- ✗ l'accès à la culture : en fonction des événements prévus à Mons et à Frameries, en collaboration avec l'office du tourisme ou les acteurs culturels, des sorties et excursions sont organisées afin de permettre à tous de découvrir des activités culturelles de sa région, voire occasionnellement de plus loin ;
NB : lors des excursions, nous veillons à ce que chaque enfant reçoive un badge avec son nom, le nom de son animateur référent ainsi qu'un numéro de téléphone ;
- ✗ l'alimentation saine : afin de sensibiliser les enfants à l'importance des repas équilibrés, nous favorisons des ateliers culinaires qui permettent la découverte de nouveaux goûts, la confection de goûters maison, de consommer des fruits, des légumes et produits laitiers ;
- ✗ la solidarité : de grands jeux rassemblant tous les enfants sont organisés ; ils amènent les plus grands à prendre soin des petits tout en responsabilisant ces derniers et cela montre aussi que pour atteindre le but, chacun a un rôle à jouer.

La clôture de la journée

Les animations se terminent à 15h30. A partir de ce moment-là, les responsables des enfants peuvent venir les rechercher.

Afin de nous adapter aux réalités de notre société (gardes alternées, enfants issus d'institutions...), nous demandons aux responsables légaux de nous communiquer, avant le début du stage, le nom de toutes les personnes susceptibles de venir récupérer l'enfant.

Dès 15h30 et jusque 17h30 sur Mons et 17h00 sur Frameries, des activités libres sont proposées par les animateurs. Ces derniers sont également présents pour les personnes responsables qui auraient des demandes ou besoin d'informations.

Un référent est présent pour les accueillir et les informer du vécu de leur(s) enfant(s) durant la journée. Les réalisations des enfants sont si possible exposées de sorte à favoriser les échanges entre parents et enfants sur le déroulé de la journée. Afin que les parents aient un écho des activités réalisées durant le stage, même s'ils ne viennent pas eux mêmes rechercher leur(s) enfant(s), les mêmes informations sont données à la personne qui vient le rechercher.

L'organisation des repas

Le repas est considéré comme un moment convivial, de détente et de plaisir. Les animateurs prévoient donc une activité de retour au calme avant chaque moment de repas. Avant de passer à table, les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains. Les animateurs veillent à ce que chaque enfant mange à sa faim et à son rythme. Ils aident les plus petits et gèrent leur groupe pour maintenir une ambiance calme, propice au repas.

Il est demandé aux parents de fournir le pique-nique et les collations de leur(s) enfant(s).

A noter que l'eau est à disposition toute la journée. Des gourdes sont prévues pour les déplacements.

Une alimentation saine est importante, c'est pourquoi **les snacks, les sodas et boissons sucrées ne sont pas les bienvenus**.

PARTENAIRES

- Internes

Notre premier partenaire est la mutualité Solidaris qui a conçu les locaux du Boulevard Gendebien à Mons afin que nous puissions y organiser l'accueil extrascolaire tout au long de l'année, y compris en période de vacances scolaires.

Nous collaborons également avec l'ASBL Latitude Jeunes MWp : régionale de l'organisation de jeunesse mutualiste Latitude Jeunes, opératrice habilitée de formation d'animateurs de centres de vacances (accueil des stagiaires en cours de formation d'animateurs de Centre de Vacances ou volontaires ayant terminés le cursus de formation).

Nous pouvons collaborer avec l'ASBL Esenca Mons - Wallonie picarde en cas d'accueil d'enfants en situation de handicap afin de pouvoir mettre en place des activités adaptées à ses besoins et de former les animateurs qui vont l'encadrer.

- Externes

Nous travaillons directement en partenariat avec les Villes de Mons et de Frameries pour la mise à disposition des locaux.

Des partenariats peuvent se mettre en place en fonction de la thématique de chaque stage (Police Boraine, l'ASBL Pro-vélo, l'ASBL Hyppodyssée ...).

Nous avons en outre une collaboration avec le CPAS de Mons dans le cadre de l'intégration des candidats articles 60 pendant les périodes de congés scolaires.

Nous comptons mettre en place de nouveaux partenariats avec la bibliothèque, le centre culturel, l'ASBL Passe-Muraille, l'ASBL Be Wapp et les clubs sportifs.

ASSURANCES

L'ASBL Solea a souscrit des assurances qui couvrent :

- ✗ sa responsabilité civile ;
- ✗ la responsabilité civile personnelle des enfants et des jeunes participant aux activités d'accueil extrascolaire ;
- ✗ le dommage corporel causé aux enfants pris en charge durant les activités.

Assurances prises chez P&V :

- ✗ Assurance des associations (pour les enfants) : n° de contrat : 36.930.056

En cas d'accident, les responsables légaux de l'enfant seront avertis en priorité. La coordinatrice ou les animateurs présents sur place feront le nécessaire pour que tout se passe au mieux. Ils rédigent les formulaires, un dossier sera introduit auprès de notre compagnie. Pour ce faire, nous aurons besoin du certificat médical du médecin attestant des blessures du participant.

3. LES ENFANTS

ORGANISATION DES GROUPES

Sur base des inscriptions reçues avant chaque période de stage, les enfants sont répartis en fonction de leur âge et ce, afin de répondre au mieux aux besoins et spécificités de chaque enfant.

Chaque groupe est animé pendant toute la semaine par les mêmes animateurs afin de créer une relation de confiance avec les enfants ainsi qu'un sentiment de sécurité. Le 1er jour de chaque semaine, une animation « jeux de connaissance » est prévue pour que les enfants et les animateurs puissent intégrer les nouveaux enfants dans le groupe.

EVALUATION AVEC LES ENFANTS

Il est demandé aux équipes de mettre régulièrement en place des temps d'échanges avec les groupes d'enfants afin de connaître leurs attentes. Les enfants peuvent alors s'exprimer par rapport à la vie dans le groupe. Nous demandons à l'équipe d'ajuster les activités proposées en fonction des demandes du groupe.

RÈGLES DE VIE ET DE SÉCURITÉ

Au-delà des règles d'application dans notre institution, chacune des équipes d'animation établit, explique et discute de la vie en groupe dès le début de la semaine de stage. Les règles de vie du groupe envisagées sont alors fixées avec le groupe. Selon le groupe, différentes techniques d'animation et outils seront utilisés.

L'équipe permanente ainsi que les animateurs volontaires sont sensibilisés à cela de manière continue.

Aucune mesure d'exclusion ne sera envisagée sans une rencontre préalable avec les personnes responsables de l'enfant ni une décision au niveau du pouvoir organisateur.

Toutefois, le pouvoir organisateur en accord avec la coordination et l'équipe d'animation, se réserve le droit de ne plus accepter un enfant dont le comportement entraverait le bon déroulement des activités ou mettrait les autres enfants en danger. Les responsables légaux seront rencontrés au préalable pour envisager d'autres solutions que l'exclusion si cela est possible.

RESPECT DES RYTHMES

La journée est structurée de façon à permettre à chaque enfant de se construire des repères. Cet horaire sera adapté en fonction des activités, de l'âge et du rythme des enfants. De plus, l'organisation des différents moments est assez souple pour être aménagée en fonction des conditions extérieures, des circonstances et des demandes collectives des participants.

RELATIONS AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS

Les responsables légaux inscrivent les enfants via un bulletin d'inscription qui peut nous être renvoyé par courrier ou par email. L'inscription peut également se faire en ligne via le site internet.

Suite à l'inscription, ceux-ci reçoivent une fiche médicale à compléter ainsi qu'une autorisation de soins, un document à compléter en cas de prise de médicaments et toutes les informations pratiques. Le règlement d'ordre intérieur est également joint au courrier. Nous les invitons à le lire et à le signer pour accord.

Nous les informons , via le ROI et via nos courriers, qu'ils peuvent obtenir la version complète de ce projet pédagogique sur simple demande. Il est affiché à l'entrée des implantations pour les personnes qui souhaitent le consulter sur place.

Sur place, les animateurs assurent l'accueil des parents. Ils sont là pour répondre à leurs demandes ou leurs questions et les rassurer si besoin.

La coordinatrice extrascolaire adjointe est joignable en journée, au bureau ou par GSM, pour répondre à toutes les questions.

4.ENCADREMENT

QUALIFICATION DES ENCADRANTS

Nos repères :

- ✗ l'équipe d'encadrement est composée dans le respect des conditions particulières de formation définies par le cadre réglementaire de l'activité ;
- ✗ la diversité de ces qualifications est recherchée : de même que celle des profils et des complémentarités des différents membres de l'équipe d'encadrement, elle constitue une plus-value qui favorise un accueil qualitatif.

En pratique :

L'ensemble du personnel d'encadrement et de coordination du service d'accueil extrascolaire est actuellement titulaire d'un diplôme parmi les formations de base assimilées en vertu de l'article 5 du décret relatif aux centres de vacances, et dispose d'une expérience utile requise dans ce cadre.

Au sein de l'équipe, chaque personne a une fonction et des tâches spécifiques (description non exhaustive).

- La coordinatrice extrascolaire

Assure la fonction de responsable de projet :

- ✗ constitue l'équipe d'encadrement, veille à la préparation du centre de vacances et à la mise en place du projet pédagogique par l'organisation de réunions avec les équipes ;
- ✗ établit le budget et veille au respect de celui-ci ;
- ✗ veille à ce que l'équipe d'encadrement ait du matériel adapté et en suffisance ;
- ✗ passe régulièrement sur le terrain afin de veiller à ce que tout se déroule correctement et répondre aux demandes de l'équipe ;
- ✗ est joignable par téléphone en cas d'urgence ;
- ✗ gère la communication entre le secrétariat et les responsables légaux des participants.
- ✗ met en place des séances de préparation et de réflexion sur l'action à mener ;

- ✗ organise les différents plannings nécessaires au bon déroulement du stage ;
- ✗ gère les problèmes relationnels ;
- ✗ mène les évaluations ;
- ✗ met en place et gère les réunions d'équipe ;
- ✗ met en place les règles de vies en collaboration avec l'institution, l'équipe et les participants ;
- L'accueillant extrascolaire référent
Assure une fonction de coordination du centre de vacances pour la semaine de stage et le groupe considéré
 - ✗ Est garant du respect du cadre légal, du projet pédagogique et du ROI ;
 - ✗ Est le lien entre l'équipe d'encadrement, les participants et leurs parents;
 - ✗ Gère l'administratif:
 - tient la farde des présences des enfants et veille à ce que les parents rendent les différents documents demandés ;
 - utilise des moyens de communication ;
 - met en place et veille à la tenue d'un cahier de communication (problèmes rencontrés, solutions proposées et décisions prises) ;
 - gère les problèmes d'assurances (remplit correctement les documents adéquats en cas d'accident d'un participant) ;
 - ✗ Prend des décisions pour le bon déroulement du stage (à tout niveau) ;
 - ✗ S'adapte en fonction des situations ;
 - ✗ Assure les mêmes missions d'animation que les autres membres de l'équipe d'encadrement.
- L'accueillant extrascolaire de l'équipe d'encadrement
Assure l'animation de la semaine de stage et du groupe considéré :
 - ✗ organise un planning d'activités en adéquation avec le projet pédagogique, les valeurs et la philosophie de l'institution ;
 - ✗ construit avec le reste de l'équipe le programme d'animations journalières de son groupe ;
 - ✗ connaît le ROI du centre de vacances, l'applique et veille à son respect ;
 - ✗ est garant des règles de vie ;
 - ✗ veille à la préparation et au respect du matériel dont il dispose ;
 - ✗ prépare la boîte de soins et les trousse de secours ;
 - ✗ veille à la sécurité dans toutes les animations qu'il propose ;
 - ✗ anime le groupe dont il est référent ;
 - ✗ gère les temps de repas, de toilettes, de repos ;
 - ✗ aide les enfants à gérer leurs affaires ;
 - ✗ est actif lors des moments informels : toilettes, déplacement, temps de repos, accueil ;

- * règle les problèmes relationnels au niveau du groupe d'enfants ;
 - * veille à la sécurité, au bien-être et à l'hygiène des enfants / des jeunes ;
 - * donne les soins (dans les limites de ses capacités) aux enfants et tient le fichier ;
 - * veille à la prise des traitements médicaux (avec prescription du médecin) ;
 - * connaît les modalités en cas d'incendie ;
 - * organise des temps de parole et/ou d'évaluation avec le groupe.
- Le stagiaire (d'école extérieur ou en formation dispensée par l'ASBL Latitude Jeunes Mwp)
Assume les mêmes tâches que l'accueillant avec lequel il travaille systématiquement en duo. Il est sous la supervision du maître de stage.

PRÉPARATION DES STAGES ET CONNAISSANCE DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Des réunions de travail sont prévues avec l'équipe d'encadrement afin de préparer le programme des stages (constitution des équipes et thématiques des semaines). La coordinatrice extrascolaire gère leur déroulement et s'assure tant de la qualité du programme que du respect des objectifs pédagogiques. Des temps pédagogiques sont également prévus tout au long de l'année scolaire afin d'améliorer nos pratiques.

ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN

La coordinatrice extrascolaire se rend sur place régulièrement afin de rencontrer les encadrants pour savoir comment se passe la semaine. Cela permet également la rencontre des parents et/ou responsables légaux des enfants, des enfants et des stagiaires, volontaires,

EVALUATION

Des réunions de travail sont prévues avec l'équipe d'animation afin de préparer le programme de l'accueil et de planifier la répartition des tâches et ce, en adéquation avec le projet pédagogique. La coordinatrice extrascolaire assiste à ces réunions, gère leur déroulement et s'assure tant de la qualité du programme que du respect des objectifs pédagogiques.

Le projet pédagogique est donc ouvert, modulable, non rigide, évolutif afin que toutes les idées nouvelles puissent être prises en compte.

Lors de ces réunions, le point est fait sur divers aspects spécifiques du projet pédagogique et sur la mise en œuvre de celui-ci sur le terrain.

La coordinatrice extrascolaire est en contact permanent avec l'équipe afin de savoir comment se passe l'accueil. Elle se rend également sur place afin de rencontrer l'équipe, les parents et les enfants qui participent aux activités.

Les réunions permettent également d'évaluer le déroulement de l'accueil et de parler des familles. Les accueillants peuvent partager leurs vécus et ainsi réajuster, modifier ou améliorer notre organisation et nos pratiques.

Les évaluations se font à différents niveaux :

- ✗ la logistique : bâtiments, matériel... ;
- ✗ l'organisation : planning, activités proposées... ;
- ✗ les relations interpersonnelles : hiérarchie, accueillants, enfants, parents, stagiaires... ;
- ✗ le vécu individuel : points forts, compétences à renforcer...

Des outils sont mis en place et sont continuellement retravaillés en équipe afin de permettre des évaluations selon différents angles d'approche.

L'implication des parents s'évalue pendant les temps d'échanges quotidiens avec l'équipe ou si nous proposons des manifestations telles que rencontres parents, expositions,... .

Différents sondages sont réalisés lors de l'accueil des enfants durant l'année, les périodes de vacances, scolaires afin de nous permettre de modifier ou améliorer notre manière de fonctionner.

Nous accordons également une attention particulière à l'écoute des parents et proposons des échanges téléphoniques ou des permanences sur site.

Afin de rendre ce projet pédagogique plus accessible, une version abrégée de ce document est disponible sur simple demande au secrétariat de l'ASBL Solea.



Asbl Solea • Siège social : avenue des Nouvelles Technologies, 36 - 7080 Frameries
Service accueil extrascolaire : 068 84 84 92 - extrascolaire.solea@solidaris.be
Numéro d'entreprise : 0460 419 903 • RPM : Mons • IBAN : BE98 0682 3827 7493
Structures d'accueil de l'enfance agréées par l'O.N.E. • Images : freepik.com